

# D'efficacité incertaine, la TVA à 0 % sur 100 produits serait coûteuse

Face à l'inflation, Marine Le Pen propose d'appliquer un taux nul de TVA sur un panier de 100 produits de première nécessité.

Isabelle Couet  
@icouet

« Sel, poivre, huile, serviettes hygiéniques, couches... » la candidate du Rassemblement national à l'Élysée a promis de supprimer la TVA sur les produits de première nécessité si elle est élue. Marine Le Pen, qui a marqué des points dans la campagne en mettant l'accent sur le pouvoir d'achat, propose de cibler un panier de 100 articles. Une mesure qui avait été plébiscitée lors du grand débat, après la crise des « gilets jaunes ». « J'enlève la TVA tant que l'inflation est supérieure de 1 point à la croissance », a-t-elle précisé sur BFMTV, citant notamment les fruits et légumes touchés par « une inflation très importante ».

La mesure, que le Premier ministre Edouard Philippe avait lui-même jugée intéressante en 2019, s'inscrit dans la logique des taux réduits à 5,5 %, qui s'appliquent à toute une gamme de produits et services (dont l'essentiel des produits alimentaires, les produits de protection hygiénique féminine, livres, abonnements au

féminine, livres, abonnements au gaz et à l'électricité, etc.). Ce dispositif obéit à des règles européennes strictes, qui ont fait l'objet de vifs débats année après année.

Le gouvernement de Marine Le Pen aurait-il les moyens de mettre en place une telle mesure ? « Aujourd'hui, la directive européenne sur la TVA interdit d'introduire des taux à 0 %, mais dans le cadre de la nouvelle, en date du 5 avril, le système va être plus souple », reconnaît Anne Benoit, associée du cabinet Fidal. Après quatre ans de discussions, les Vingt-Sept

**« La TVA est un mauvais outil de redistribution des revenus. »**

FRANÇOIS ECALLE  
Président de Fipeco



La suppression de la TVA sur les produits de première nécessité profiterait à tous les ménages, quel que soit leur niveau de vie. Photo Franck Crusiaux/RÉA

ont en effet approuvé une réforme visant à lâcher du lest aux États.

Le projet européen maintient l'actuel taux normal minimal de 15 % (celui de la France est à 20 %), mais, dès sa transposition au niveau national, le gouvernement sera libre de fixer deux taux réduits : l'un entre 5 % et 15 %, l'autre, dit « taux super-réduit », entre 0 % et 5 %. Ces deux niveaux pourront être accordés à une liste élargie de produits. La réforme prévue en revanche que d'ici à 2030, seront bannis les taux préférentiels sur des produits qui nuisent à l'environnement. La promesse emblématique de la candidate d'abaisser la TVA de 20 % à 5,5 % sur l'essence, le fioul ou le gaz ne respecterait donc pas cette règle.

Est-ce qu'une TVA nulle est efficace ? Pour François Ecalte, ancien

rapporteur général de la Cour des comptes et président de Fipeco, la réponse est clairement « non ». « La TVA est un mauvais outil de redistribution des revenus », a affirmé ce spécialiste, lors d'une audition devant le Sénat en janvier. « Depuis longtemps, on applique des taux réduits, par exemple sur les produits de première nécessité, pour redistribuer le pouvoir d'achat au profit des ménages les moins aisés. En réalité, il est impossible de cibler des taux de TVA sur des produits qui sont seulement consommés par des ménages modestes. »

## Onéreux pour l'État

Les plus riches bénéficieraient eux aussi de la TVA à 0 %. D'autant que la mesure ne pourrait pas viser que des biens d'entrée de gamme, les moins chers, mais s'appliquerait à

des familles de produits. Le coût budgétaire de cette mesure serait donc difficile à justifier.

L'application d'une TVA à 5,5 % sur les biens alimentaires coûte déjà aujourd'hui 22,5 milliards à l'État. Et si l'on prend l'ensemble des taux de TVA réduits, le manque à gagner avoisine 50 milliards. Surtout, « une partie des baisses de TVA sera répercutée par une hausse des prix hors taxes », fait valoir François Ecalte.

Le cas de la TVA réduite dans la restauration, obtenue auprès de Bruxelles en 2009, l'a montré : selon le Conseil des prélèvements obligatoires et l'Institut des politiques publiques, seule une partie de la baisse (20 %) a bénéficié aux consommateurs. Et lorsque le taux est remonté, la hausse leur a été répercutée rapidement. ■